



MODALITÉS GÉNÉRALES D'ACCÈS

La formation conduisant au **Diplôme de Technicien Supérieur en Imagerie Médicale et Radiologie Thérapeutique (DTS IMRT)** n'est pas accessible en contrat d'apprentissage.

L'admission en formation continue est ouverte aux candidats justifiants :

- de l'obtention du **baccalauréat**, de préférence à dominante scientifique ;
- ou
- d'un minimum de **trois années de cotisations à la sécurité sociale**, conformément aux dispositions réglementaires applicables.

**Bien que non obligatoire, un parcours scientifique augmente significativement les chances de réussite au processus de sélection ainsi qu'au déroulement de la formation. Une remise à niveau scientifique est fortement recommandée en cas d'éloignement des disciplines scientifiques.*

ORGANISATION DE LA FORMATION ET CONTRAINTES A ANTICIPER

La formation se déroule sur **trois années**, avec un volume horaire d'environ **35 heures par semaine**, incluant stages, cours, travaux pratiques et activités encadrées. Les horaires peuvent être variables selon les périodes de l'année. **Un travail personnel important** est attendu, notamment en période d'évaluations.

Les stages cliniques sont organisés dans un périmètre d'environ **60 km autour de Nîmes**. Ils sont attribués par l'équipe pédagogique.

CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

L'admission se fait sur dossier, comprenant les pièces suivantes :

- Curriculum vitae actualisé, avec Nom, Prénom, date de naissance
- Nom et adresse de l'employeur,
- Attestation de l'employeur confirmant son accord pour votre engagement dans la formation sur 3 ans,
- Lettre de motivation,
- Copies des diplômes obtenus,
- Justificatif du baccalauréat ou de trois années de cotisations à la sécurité sociale,
- Attestation de remise à niveau scientifique (si concerné).

 **Date limite de dépôt : 19 FEVRIER 2027** Tout dossier reçu après cette date ne sera pas pris en compte.

 **Contact :** Secretariat.ENSEIGNEMENTSUP@dalzon.com

PROCESSUS DE SÉLECTION

La sélection se déroule en deux étapes :

1. Présélection sur Étude du dossier des candidatures ;
2. Entretien individuel avec les coordinateurs pédagogiques pour les candidats présélectionnés.

CAPACITÉ D'ACCUEIL ET PRIORITES

Trois places sont spécifiquement réservées chaque année aux candidats relevant de la formation continue. Une priorité est accordée aux **professionnels exerçant en milieu hospitalier ou en clinique**.

MODALITÉS FINANCIÈRES

- un **devis** et une **convention de formation** sont transmis à l'employeur ;
- ces documents doivent être **signés** avant l'entrée en formation ;
- un **premier versement**, incluant les frais annexes, est exigé à la rentrée ;
- la **facturation** de la formation est effectuée de manière **semestrielle**.

RENTRÉE SCOLAIRE

 La rentrée a lieu **autour du 1er septembre**